

au projet de loi n° 63 intitulé: Loi modifiant la Loi sur la commission canadienne du blé, et de modifier le bill en conséquence par la substitution des mots "Fort-William, Port-Arthur ou Vancouver" au mot "Fort-William" à la troisième ligne de la page 2.

L'honorable M. DANDURAND: Le très honorable sénateur (le très honorable M. Meighen) est-il au courant de la chose?

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui, j'en ai entendu parler.

L'honorable M. DANDURAND: Nous avons rayé les mots "Fort William" pour y substituer les mots "Fort William, Port-Arthur ou Vancouver" dans la première partie de l'article 3 du projet de loi, mais nous avons omis d'effectuer la même rectification qui était nécessaire à cet effet vers la fin de l'article. L'amendement proposé par la Chambre des communes a simplement pour objet de réparer cette omission. Je propose l'adoption de l'amendement.

(La motion est adoptée.)

BILL INSTITUANT UN OFFICE DU POISSON DE CONSERVE ÉTUDE EN COMITÉ

A l'appel de la motion tendant à ajourner la Chambre.

L'honorable M. TANNER: Je demanderais à l'honorable leader de la Chambre (l'honorable M. Dandurand) de veiller à ce qu'il y ait au comité de la banque et du commerce, quand nous discuterons le projet de loi sur le conseil du poisson de conserve, quelque fonctionnaire du ministère des Pêcheries capable de communiquer au comité des renseignements sur les qualités comparatives de la morue salée norvégienne, islandaise, terre-neuvienne et canadienne. A mon sens, la qualité du produit est un facteur capital dans le commerce d'exportation.

L'honorable M. DANDURAND: J'aurai le renseignement demain.

Le très honorable M. MEIGHEN: L'honorable leader pourrait aussi faire venir quelqu'un qui indiquerait au comité pourquoi le ministère ne possède pas de fonctionnaire connaissant les choses qui doivent faire l'objet d'une enquête.

L'honorable M. DANDURAND: Le ministère a des fonctionnaires au courant de l'état de l'industrie de la pêche en général au pays, mais le bill présuppose une étude d'une autre chose, la situation particulière à la Nouvelle-Ecosse.

Le très honorable M. MEIGHEN: Certains fonctionnaires connaissent aussi la chose à fond.

(Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.)

Son Honneur le PRÉSIDENT.

SÉNAT

Jeudi 1er juin 1939.

La séance est ouverte à trois heures de l'après-midi, Son Honneur le Président étant au fauteuil

Prières et affaires courantes.

BILL INSTITUANT UN OFFICE DU POISSON DE CONSERVE

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. BLACK présente le rapport du comité permanent de la banque et du commerce sur le projet de loi n° 130 pourvoyant à l'institution d'un office du poisson de conserve

Motion pour la 3e lecture—Renvoi du bill au comité.

L'honorable M. DANDURAND propose la 3e lecture du projet de loi.

L'honorable C. E. TANNER: Honorables sénateurs, je me suis abstenu de discuter le projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture, car je voulais me procurer des renseignements que je comptais obtenir lors de l'étude du projet de loi devant le comité de la banque et du commerce. Le comité a étudié la mesure législative aujourd'hui et nous avons son rapport.

Pour ma part, j'approuve chaleureusement l'objet principal visé par le projet de loi: l'amélioration du sort des pêcheurs, surtout en Nouvelle-Ecosse. Je sais, comme le savent sans doute plusieurs honorables membres, que les pêcheurs de cette province sont en mauvaise posture, et que toute aide qu'on pourra leur accorder sera non seulement bien méritée, mais nécessaire.

Cet objet sans lequel le projet de loi serait sans valeur, c'est, je le répète, d'augmenter la rémunération des pêcheurs, de ceux qui vont en mer prendre le poisson, et non des exportateurs, c'est-à-dire la classe des commerçants, des intermédiaires. Je crois comprendre que les pêcheurs sont les seuls bénéficiaires visés par le bill. Ce sont les seules gens qui méritent de l'aide.

Après avoir écouté attentivement les deux honorables ministres qui ont comparu devant notre comité, ce matin, et aussi un fonctionnaire éminent du ministère des Pêcheries, je suis convaincu que les bénéficiaires du projet de loi ainsi rédigé seront ce que nous appelons les exportateurs de profession. Aucun représentant des pêcheurs n'a comparu devant le comité, mais M. Smith, d'Halifax, était présent. C'est un exportateur, un homme d'affaires et il achète le poisson des pêcheurs, je suppose. Il a dit que le bill améliorera un